

# Impacts des labels alimentaires sur la biodiversité

Agriculture, aquaculture et pêche

C. Ulrich, F. Lescourret, O. Le Gall et C. Donnars, coord.





# Impacts des labels alimentaires sur la biodiversité

Agriculture, aquaculture et pêche

Clara Ulrich, Françoise Lescourret, Olivier Le Gall,  
Catherine Donnars, coord.

A decorative graphic consisting of several thin, curved lines that sweep across the lower half of the page, creating a sense of movement and flow.

Éditions Quæ

**Pour citer cet ouvrage**

Ulrich C., Lescourret F., Le Gall O., Donnars C. (coord.), 2026. *Impacts des labels alimentaires sur la biodiversité. Agriculture, aquaculture et pêche*, Versailles, éditions Quæ, 140 p., <https://www.doi.org/10.35690/978-2-7592-4218-4>

Les auteurs de cet ouvrage sont :

Clara Ulrich (coord.), Françoise Lescourret (coord.), Olivier Le Gall (coord.),  
Catherine Donnars (coord.), Valentin Bellassen, Claire Bernard-Mongin,  
Christian Bockstaller, Luc Bodiguel, Claire Cerdan, Cécile Chéron-Bessou, Fabienne Daurès,  
Alessandra Di Lauro, Anne Farruggia, Colin Fontaine, Marine Friant-Perrot, Guillaume Fried,  
Didier Gascuel, Sarah Huet, Thierry Laugier, Morgane Le Gall, Sophie Le Perchec,  
Harold Levrel, Allison Loconto, Sterenn Lucas, Pierre-Alain Maron, Clémence Morant,  
Anne Mérot, Emmanuelle Porcher, Mégan Quimbre, Adrien Rusch, Marie Savina-Rolland,  
Clélia Sirami, Fabrice Vinatier, José Luis Zambonino Infante.

Cet ouvrage est issu de la synthèse d'un rapport d'étude ayant mobilisé un large collectif de travail (p. 136-139). L'étude a été sollicitée par les ministères en charge de la transition écologique et de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire et par l'Agence de la transition écologique (Ademe). Le rapport d'étude a été élaboré par un comité d'experts scientifiques sans condition d'approbation préalable par les commanditaires, les instituts INRAE et Ifremer ou par les organisations et labels consultés. Le présent ouvrage, ainsi que le rapport dont il a été tiré, n'engagent que la responsabilité des auteurs et autrices. Il a été validé collectivement.

Cet ouvrage est publié sous licence CC-by-NC-ND 4.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>), excepté les infographies présentées en doubles pages.



Édition mise à jour en avril 2026.

Éditions Quæ  
RD 10  
78026 Versailles Cedex  
[www.quae.com](http://www.quae.com) / [www.quae-open.com](http://www.quae-open.com)

© Éditions Quæ, 2026  
ISBN (papier) : 978-2-7592-4217-7  
ISBN (PDF) : 978-2-7592-4218-4  
ISBN (ePub) : 978-2-7592-4219-1  
ISSN : 2115-1229

# Sommaire

<b>Introduction</b>	5
Contexte de l'étude : le projet d'un affichage environnemental sur les produits alimentaires	8
Objets d'étude : la biodiversité et les labels	9
Organisation et démarche de l'étude BiodivLabel	18
<b>1. Cadres méthodologiques sur la biodiversité, sur les pratiques et sur les labels</b>	25
Introduction	25
Cadre commun pour appréhender la biodiversité : les EBV	26
Classification des pratiques en fonction de leurs impacts sur la biodiversité	26
Labels étudiés dans la dynamique de labellisation	31
<b>2. Impact des labels et de leurs pratiques sur la biodiversité</b>	39
Introduction	39
Grille d'analyse commune pour décrire les effets	39
Revue de la littérature sur les impacts des labels sur la biodiversité	41
Impacts des pratiques agricoles sur la biodiversité et analyse des cahiers des charges des 10 labels agricoles étudiés	48
Impacts des pratiques aquacoles sur la biodiversité et analyse des cahiers des charges	60
Impacts de la pêche sur la biodiversité et analyse des deux cahiers des charges	65
<b>3. Pistes méthodologiques pour quantifier l'impact des labels sur la biodiversité</b>	74
Introduction	74
Un indicateur prédictif d'impact sur la biodiversité à partir des cahiers des charges (méthode Contra-BiodivLabel)	77

Un indicateur d'impact sur la biodiversité à partir des données statistiques sur les labels agricoles (méthode BVIAS)	84
Notation européenne panachant trois indicateurs de biodiversité pour les produits de la mer (approche de <i>scoring</i> CSTEP)	88
Discussion sur la quantification des impacts sur la biodiversité	91
<b>4. Effectivité et efficacité des engagements des labels</b>	101
Identification des fonctions institutionnelles qui modulent la mise en œuvre des règles du label	101
Démarches récentes favorables à la biodiversité	111
Contexte économique et législatif instable	115
<b>Conclusion</b>	120
Principaux acquis de l'étude	120
Principales lacunes, limites et incertitudes mises en évidence	122
<b>Liste des sigles et abréviations</b>	123
<b>Références bibliographiques</b>	126
<b>Liste des auteurs et autres contributeurs</b>	136
<b>Remerciements</b>	139

# Introduction

Depuis une dizaine d'années, les relations d'interdépendance entre l'état de l'environnement, l'alimentation et la santé sont clairement établies. La distance qui sépare les consommateurs des producteurs de denrées alimentaires rend cependant ces liens de plus en plus virtuels. Plusieurs leviers permettent de réduire cette distance : les labels certifient l'origine ou les modes de production, des applications numériques affichent des indications sur les attributs environnementaux et nutritionnels des produits, des réseaux de vente directe réémergent, etc. Les réglementations européennes et françaises cherchent aussi à renforcer l'information du consommateur.

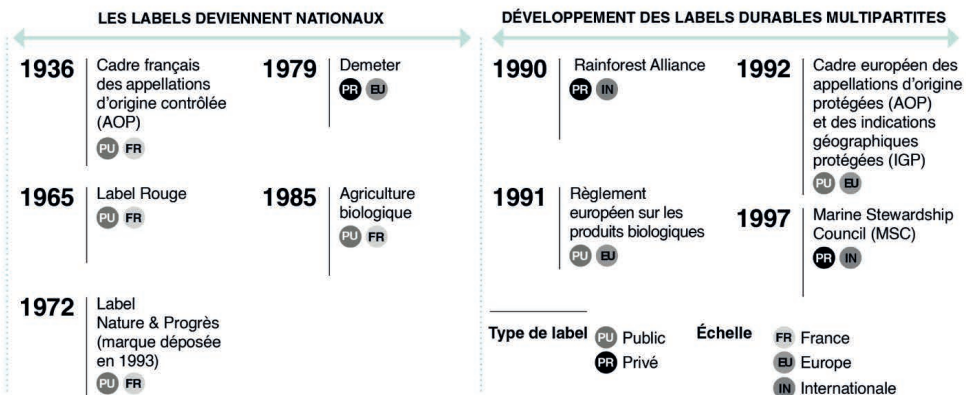
Pionnière en matière d'information environnementale, la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi Climat et résilience de 2021 »<sup>1</sup>, instaure, en France, un affichage environnemental sur les produits alimentaires commercialisés, à l'instar du Nutri-Score sur le volet nutritionnel. La construction de ce score environnemental a suscité un important travail méthodologique concerté avec les acteurs. Lors de son bilan intermédiaire en 2022<sup>2</sup>, le conseil scientifique associé à la démarche a souligné la difficulté à appréhender l'impact des produits sur la biodiversité. C'est à la suite de ce rapport que le ministère en charge de la transition écologique et celui de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, ainsi que l'Agence de la transition écologique (Ademe), ont sollicité l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) pour mieux documenter ce volet biodiversité, en se focalisant sur les pratiques de production. Le choix a été fait de s'appuyer sur des labels car leurs cahiers des charges certifient des pratiques, et aussi parce que le foisonnement des labels, notamment privés, les place au cœur de nombreux débats sur la consommation durable. L'étude, intitulée « BiodivLabel », a été menée par un comité pluridisciplinaire d'experts scientifiques issus d'organismes publics de recherche. Le présent ouvrage synthétise les principaux enseignements du rapport scientifique de l'étude.

L'infographie 1 représente les éléments de cadrage posés au démarrage de l'étude. Au centre, le contexte institutionnel de l'affichage environnemental, entouré des deux objets qui nous ont occupés : les labels étudiés, positionnés dans le mouvement de labellisation qui a pris de l'ampleur depuis 30 ans, et la biodiversité, au travers de quelques indicateurs caractérisant son effondrement.

1 Journal officiel de la République française (JORF) n° 196, 2021.

2. <https://affichage-environnemental.ademe.fr/secteur-alimentaire/comite-scientifique-alimentation> (consulté le 30/04/2025).

# Infographie 1 - Chronologie des labels, de l'affichage environnemental et du déclin de la biodiversité



## CONTEXTE INSTITUTIONNEL DE L'AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL DES PRODUITS ALIMENTAIRES

**2013** En France, création de la base de données Agribalyse sur les impacts environnementaux des produits agricoles (méthode ACV).

**2021** La loi Climat et résilience instaure l'affichage environnemental des produits alimentaires en France.

**2009** La loi Grenelle 1 introduit l'objectif d'un affichage environnemental obligeant les fabricants à fournir des informations objectives sur les impacts environnementaux.

La Commission européenne s'en inspire pour développer le *Product environmental footprint* (PEF, empreinte environnementale d'un produit).

**2019** Campagne médiatique de WWF, Greenpeace, UFC-Que Choisir sur les promesses non tenues des labels.

### 2020 → 2021

#### Phase 1 : appel à propositions

- Sur les douze propositions, deux ont été poursuivies au-delà de la phase 1 : Planet-score portée par des ONG et Green-score® (applications Yuka, autres).

**Expérimentation consultation**

**1964** UICN crée la liste rouge des espèces menacées d'extinction.

**1997** WWF crée l'indice Planète vivante.

**2002** Création de l'indice européen de suivi des oiseaux communs.

**2009** Rockström *et al.* proposent le concept de limites planétaires. La limite de l'intégrité de la biosphère est largement dépassée.

**28 %**  
des espèces menacées d'extinction dans le monde (2024)

**-73 %**  
déclin des populations d'animaux depuis 1970

**-60 %**  
d'oiseaux en milieu agricole depuis 1980 en Europe

FORTE CROISSANCE DU NOMBRE DE LABELS, DISCUSSION SUR LEUR CRÉDIBILITÉ

<b>2000</b>	Label Bleu-Blanc-Cœur <b>PR FR</b>	<b>2009</b>	Round Table on Responsible Soy (RTRS) <b>PR IN</b>	<b>2012</b>	Certification Haute Valeur Environnementale (HVE) <b>PU FR</b>
<b>2005</b>	Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO) <b>FR IN</b>	<b>2010</b>	Aquaculture Stewardship Council (ASC) <b>FR IN</b>	<b>2014</b>	Écolabel Pêche durable <b>PU FR</b>

LABELS ÉTUDIÉS

<b>2023</b>	La stratégie nationale biodiversité en France mentionne l'affichage environnemental.	<b>2024</b>	Proposition de directive européenne sur les allégations écologiques pour lutter contre l'écoblanchiment, dite « Green Claims ».	<b>20??</b>	Instauration de l'affichage environnemental sur les produits alimentaires en France et en Europe.
-------------	--	-------------	---	-------------	---

fin 2022

2022 → 2024

- Phase 2 : groupes de travail**
- Préfiguration du coût environnemental (ministère de la Transition écologique, Ademe) et du calculateur Écobalyse
  - Modélisations tests (550 produits) par des bureaux d'études
  - Travaux sur les méthodes et conseil scientifique

en vue de l'affichage environnemental des produits alimentaires des partenaires sur la méthode et les modalités de l'affichage

Étude BiodivLabel

mi-2025

**2013** | Le réseau international d'observation de la biodiversité, GEO-BON, définit le concept des EBV, *essential biodiversity variables*, à l'instar des variables du climat créées par le Giec.

**2019** | Premier rapport de l'IPBES sur la biodiversité mondiale.

**33 %**  
des stocks de poissons en surpêche

**2022** | COP15 Biodiversité accord de Kunming-Montréal pour atteindre 30 % d'aires protégées en mer et terre.

INDICATEURS DE L'EFFONDREMENT DE LA BIODIVERSITÉ

## Contexte de l'étude : le projet d'un affichage environnemental sur les produits alimentaires

Le projet d'instituer un affichage environnemental sur les produits alimentaires est né du Grenelle de l'environnement (2007). Du fait de la résistance des entreprises et de l'absence de priorisation politique, l'initiative est jusqu'à ce jour restée cantonnée au niveau de la recherche. L'Ademe a joué un rôle moteur dès 2011 en constituant progressivement la base de données Agribalyse<sup>3</sup> à partir des caractéristiques des aliments produits et consommés en France, et en animant la réflexion méthodologique sur leur empreinte environnementale évaluée par des analyses de cycle de vie (ACV). Ces réflexions et la base Agribalyse sont aujourd'hui hébergées dans un groupement d'intérêt scientifique (GIS) : le GIS Revalim<sup>4</sup>. La loi Climat et résilience de 2021 (JORF n° 196, 2021) a réactivé le projet d'affichage environnemental :

*« Un affichage destiné à apporter au consommateur une information relative aux impacts environnementaux d'une catégorie de biens ou de services mis sur le marché national est rendu obligatoire [...] Cet affichage est visible ou accessible pour le consommateur, en particulier au moment de l'acte d'achat. [...] L'information apportée fait ressortir, de façon fiable et facilement compréhensible pour le consommateur, l'impact environnemental des biens sur l'ensemble de leur cycle de vie. Elle tient compte selon leur pertinence pour une catégorie donnée des émissions de gaz à effet de serre, d'atteintes à la biodiversité et de consommation d'eau et d'autres ressources naturelles. Elle tient également compte des externalités environnementales des systèmes, évaluées scientifiquement, en particulier pour les produits agricoles, sylvicoles et alimentaires. »*

À l'instar du Nutri-Score pour le volet nutritionnel, l'affichage environnemental doit reposer sur un référentiel scientifique et permettre de comparer les produits d'une même catégorie entre eux, et entre catégories, de manière que le consommateur puisse privilégier les produits ou catégories de produits à plus faible impact environnemental. L'objectif est aussi d'inciter les opérateurs économiques à améliorer leurs approvisionnements et procédés de fabrication (European Commission, 2021). Au-delà de ces objectifs performatifs, l'affichage environnemental répond à une demande de transparence sur les caractéristiques des produits et des modes de production.

Conformément aux travaux antérieurs entrepris et à l'article 2 de la loi Climat et résilience, l'ACV est la méthode qui a été privilégiée. Elle a l'avantage de suivre un protocole standardisé prenant en compte l'ensemble des impacts tout au long de la vie du produit. La Commission européenne conduit une démarche similaire. Elle a ainsi développé une méthode fondée sur l'ACV : le *product environmental footprint* (PEF). Cependant, lors des concertations organisées aux niveaux national et européen, l'opérationnalisation de l'ACV dans le cas des produits alimentaires a été contestée

3. <https://agribalyse.ademe.fr/> (consulté le 11/02/2026).

4. <https://doc.agribalyse.fr/documentation/le-programme-agribalyse/les-partenaires-du-programme> (consulté le 11/02/2026).

(Raimbault et Soutjis, 2024) notamment sur le volet biodiversité jugé incomplet et distordu. Plusieurs études ont alors cherché à éclairer ce volet. C'est l'objet de l'étude BiodivLabel, mais d'autres travaux y ont aussi contribué concomitamment, comme ceux du groupe de travail « Affichage environnemental – Produits de la mer » (aussi appelé « GT Mer ») (Gaillet *et al.*, 2023), du Conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux (Assemat *et al.*, 2023), des GIS grandes cultures et élevages (Babin *et al.*, 2023) ou de l'Institut de développement durable et des relations internationales (Iddri) sur les méthodes (Brimont et Saujot, 2021).

Quelques initiatives de scores environnementaux ont émergé récemment en Europe (Cicek *et al.*, 2024 ; Grati *et al.*, 2025). En France, parmi les propositions issues de la concertation, le Planet-score<sup>5</sup>, porté initialement par l'Institut technique de l'agriculture biologique et des organisations non gouvernementales (ONG), est adopté par quelque 300 marques (janvier 2025) et le Green-score<sup>6</sup> (nouveau nom de l'Éco-score) est diffusé par des applications comme Open Food Facts ou Yuka.

Le projet gouvernemental d'affichage environnemental des produits alimentaires n'a pas encore abouti à une recommandation officielle. En 2025, l'outil de calcul a évolué pour inclure des indicateurs complémentaires à l'ACV, liés à l'organisation spatiale des productions agricoles, dont la présence de milieux semi-naturels ou de prairies, la diversité culturelle, la taille limitée des parcelles et une faible densité animale à l'échelle territoriale.

## Objets d'étude : la biodiversité et les labels

### Les pressions des modes de production sur la biodiversité sauvage

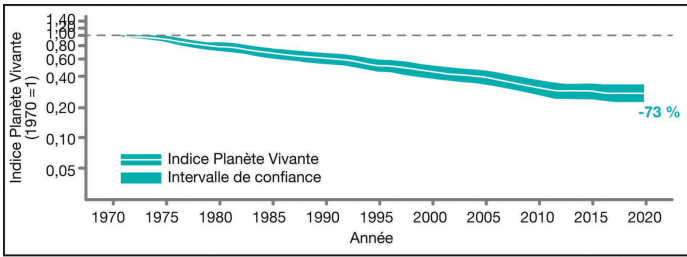
La logique de l'affichage environnemental est de rendre visible l'impact de la consommation sur l'environnement naturel. En matière de biodiversité, c'est donc la biodiversité sauvage qui est ciblée et non la biodiversité domestique, représentée par les races animales et les variétés végétales locales, même si préserver celles-ci est un enjeu et que plusieurs labels les valorisent. L'importance des transformations que subit la biodiversité sauvage fait consensus dans la communauté scientifique. Historiquement, le déclin de la biodiversité a été médiatisé par la diffusion de listes d'espèces menacées ou en voie d'extinction (figure 1.1). En plus de l'effondrement de la diversité des espèces, l'abondance moyenne des populations locales baisse et la situation se dégrade à cause du réchauffement climatique.

Si cette fonction d'alerte sur la perte d'espèces conserve son utilité, elle ne rend compte que d'une partie de la biodiversité. La plateforme intergouvernementale dédiée à la biodiversité, l'Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity

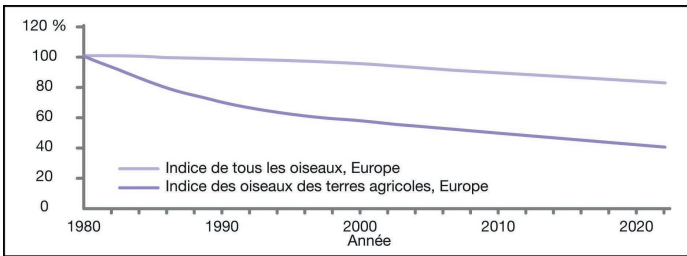
5. <https://www.planet-score.org/> (consulté le 30/04/2025).

6. <https://fr.openfoodfacts.org/green-score> (consulté le 30/04/2025).

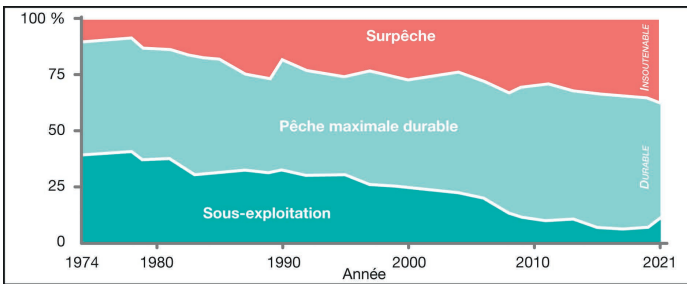
**Figure I.1.** Cinq exemples d'indicateurs et représentations de l'effondrement de la biodiversité.



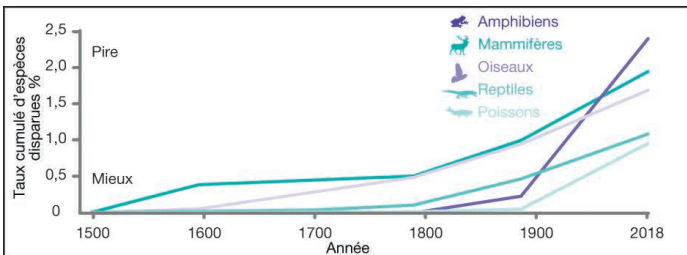
**A** Déclin au niveau mondial des populations d'espèces sauvages (mammifère, oiseaux, poissons, reptiles et amphibiens), de 73% depuis 1970.



**B** Déclin des espèces d'oiseaux en Europe : en général (violet clair) et pour les oiseaux inféodés aux zones agricoles (violet foncé).

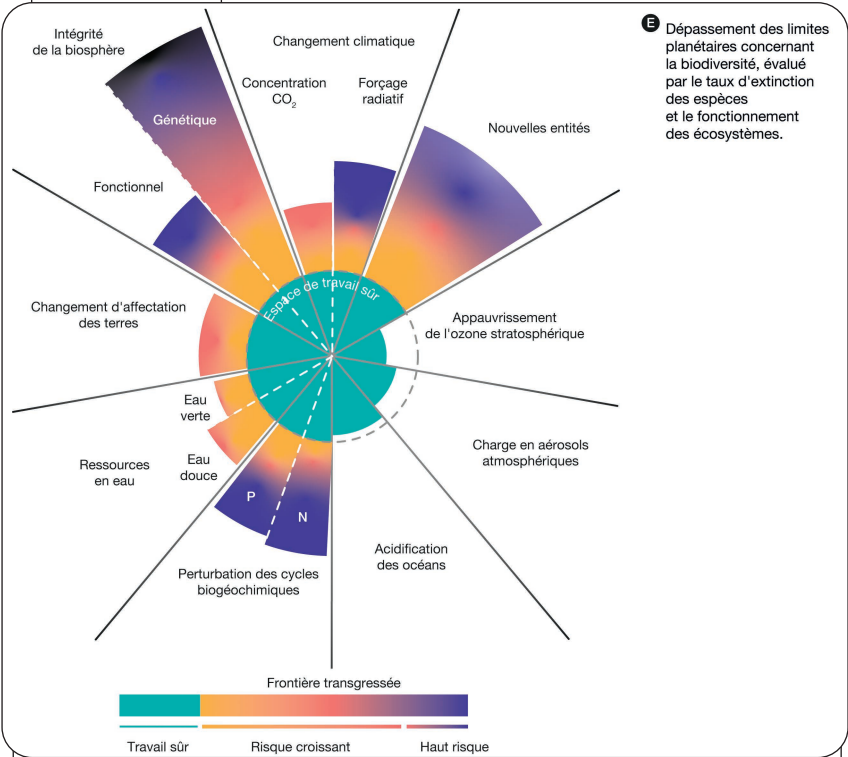


**C** Tendances mondiales de l'état des stocks de pêche marine dans le monde, 1974-2019.



**D** Taux cumulés des espèces disparues (données UICN, 2018).

Figure I.1. Suite



Source : A) d'après WWF, 2024 © WWF (2024), <https://www.wwf.fr> ; B) d'après PECBMS, données EBCC/BirdLife/RSPB/CSO, [https://pecbms.info/trends-and-indicators/indicators/all/yes/indicators/E\\_C\\_All,E\\_C\\_Fa/](https://pecbms.info/trends-and-indicators/indicators/all/yes/indicators/E_C_All,E_C_Fa/) ; C) d'après FAO, 2024 © FAO, 2024 (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode.en>) ; D) d'après IPBES, 2019 © 2019, IPBES (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>) ; E) d'après Richardson *et al.*, 2023 © 2023 The Authors, exclusive license American Association for the Advancement of Science (<https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>).

and Ecosystem Services (IPBES), montre que c'est tout le fonctionnement des écosystèmes qui change du fait des activités humaines, évaluant que 75 % des écosystèmes terrestres et 66 % des écosystèmes marins sont déjà « sévèrement altérés » (IPBES *et al.*, 2019). Depuis 2009, le cadre conceptuel des limites planétaires sert souvent à représenter la non-durabilité des modes et niveaux de production et de consommation actuels. L'enjeu de la biodiversité qualifié d'intégrité de la biosphère comporte ainsi deux composantes, l'une génétique, l'autre fonctionnelle<sup>7</sup>.

7. Les limites sur l'intégrité de la biosphère sont calculées à partir du taux d'extinction d'espèces (nombre d'extinctions sur un million d'espèces, par an) pour la diversité génétique et du taux d'appropriation par les activités humaines de la production primaire nette (en GtC/an) pour la composante fonctionnelle.

Dans les milieux marins, la dégradation de la biodiversité est causée en premier lieu par la surpêche (IPBES *et al.*, 2019). Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (en anglais, Food and Agriculture Organization of the United Nations [FAO]), elle concerne un peu plus d'un tiers des populations marines pêchées et suivies scientifiquement (figure 1.1, C) (FAO, 2024). Outre la mortalité directe des prélèvements, la surpêche déséquilibre la répartition entre espèces, ce qui bouleverse les réseaux trophiques et favorise progressivement les espèces de bas niveau trophique qui colonisent alors le milieu. Les politiques de régulation des pêches peuvent localement infléchir cette surexploitation. C'est le cas dans l'Atlantique Nord-Est où la situation s'est globalement améliorée au cours des 20 dernières années (Scientific Technical and Economic Committee for Fisheries [STECF ou, en français, CSTEP] *et al.*, 2024). À l'échelle du monde, la tendance reste à la dégradation, et ce, d'autant plus qu'on estime qu'environ un tiers des captures totales est non déclaré, non réglementé ou illicite (Temple *et al.*, 2022).

Dans les milieux terrestres, l'agriculture joue un rôle prédominant dans la destruction et dans la fragmentation des milieux naturels. Elle est aussi responsable des pollutions dues aux pesticides et aux engrais qui contaminent l'ensemble des milieux, y compris aquatiques. Le rôle respectif des mécanismes impliqués reste débattu (Tscharntke *et al.*, 2021), mais plusieurs études montrent que l'agriculture, notamment intensive, est le facteur prépondérant des menaces pesant sur les espèces en général (Maxwell *et al.*, 2016). Elle est la première cause de la disparition des insectes (Ollerton *et al.*, 2014) et des oiseaux (Stanton *et al.*, 2018), avec des diminutions de l'ordre de 80 % des insectes sur 20 ans selon des observations menées en Allemagne, au Danemark ou au Royaume-Uni et de 60 % pour les oiseaux vivant dans les milieux agricoles européens d'après une vaste étude portant sur les 40 dernières années (Rigal *et al.*, 2023).

L'aquaculture est également reconnue comme ayant un impact significatif sur la biodiversité mondiale depuis les années 2000, sachant qu'elle dépasse désormais la pêche en termes de tonnages (51 % ; FAO, 2024). Le développement spectaculaire des élevages de poissons et de crevettes en zone tropicale nuit notamment aux mangroves, qui comptent parmi les écosystèmes les plus riches en biodiversité. Outre les pollutions et la dégradation des milieux environnant les élevages aquatiques intensifs, l'utilisation de farines et d'huiles de poisson pour nourrir les poissons d'élevage accroît la pression de pêche. L'aquaculture est fortement concentrée en Asie. En France, les volumes produits et l'emprise spatiale restent limités. En effet, la grande majorité des produits aquacoles consommés est importée (d'Asie, du Pérou, de Norvège, d'Écosse, etc.), délocalisant de fait les impacts sur la biodiversité liés à notre consommation.

## ■ Les labels comme instruments de régulation d'un système alimentaire plus durable

La saisine de l'étude proposait de s'intéresser spécifiquement aux labels. Ce terme générique recouvre plusieurs statuts : certification, mention ou marque. La loi Climat et résilience l'a précisé en limitant les labels privés aux seules démarches collectives

reposant sur un cahier des charges certifiant une qualité particulière et un contrôle régulier (article L. 640-2-1 du Code rural et de la pêche maritime), à l'instar des labels publics. Documenter l'impact des labels sur la biodiversité intéresse les pouvoirs publics à plusieurs titres. Outre la construction de l'outil d'affichage environnemental, ce travail peut contribuer à éclairer les fondements des allégations environnementales dans les évolutions législatives, à orienter les aides attribuées à certains modes ou pratiques de production, ou encore à justifier les critères des marchés publics pour l'approvisionnement en restauration collective (loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire pour une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi «Egalim» 2018 ; loi Climat et résilience 2021).

En termes de volumes, la part des labels reste globalement faible dans la production et dans la consommation alimentaire aussi bien en France qu'en Europe ou dans le monde : elle dépasse rarement 10 % par filière<sup>8</sup>, sauf pour quelques catégories de produits. Par exemple, en France, 22 % des produits de la mer débarqués proviennent de pêcheries labellisées MSC<sup>9</sup> ; les AOP/IGP représentent environ 90 % de la production viticole, 20 % pour l'huile d'olive et de 20 à 40 % selon les types de fromages. L'agriculture biologique est le label agricole le plus consommé tous produits confondus : 5,6 % de la consommation (Agreste, données 2023)<sup>10</sup>. Rainforest Alliance est le label le plus fréquent pour les cultures tropicales de type café ou cacao.

Les produits certifiés sont plus souvent commercialisés *via* des circuits courts, de proximité ou équitables que le tout-venant. Quelques filières se distinguent cependant : les produits certifiés issus de l'aquaculture et de la pêche consommés en France ou en Europe sont majoritairement importés et les labels MSC et ASC négocient des marchés avec des acteurs industriels et de la grande distribution.

Le nombre de labels privés a fortement augmenté depuis les années 1990. Ce développement a été motivé par une montée de gamme dans l'alimentation permettant l'ouverture de nouveaux segments de marché. Il a aussi été impulsé par des ONG qui y ont vu un levier organisationnel et économique susceptible de soutenir les producteurs plus vertueux et de pallier l'incapacité des États à réorienter les marchés vers les enjeux du développement durable. Cependant, le foisonnement de labels et la participation d'industriels de l'agroalimentaire et de la grande distribution à la création de labels privés ont eu un effet décrédibilisant. En juillet 2024, le centre commun de recherche de la Commission européenne (Joint Research Center [JRC]) a recensé 210 labels alimentaires sur la durabilité, déplorant «la forte prolifération, l'hétérogénéité et les incohérences de l'étiquetage de durabilité sur le marché alimentaire de l'Union européenne (UE)» (Sanye Mengual *et al.*, 2024). Sur la période récente, des campagnes

8. <https://www.inao.gouv.fr/sites/default/files/2024-11/Chiffres-cl%C3%A9s-SIQO-2022.pdf> (consulté le 11/02/2026).

9. <https://www.msc.org/fr/15-ans-de-peche-durable-avec-le-msc-france> (consulté le 11/02/2026).

10. <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/MemSta2023/M%C3%A9mentoFrance2023.pdf> (consulté le 11/02/2026).

de plaidoyer ont dénoncé l'écart entre les promesses de certains labels et leurs résultats<sup>11</sup>. Des sites d'information et des études cherchent alors à guider les consommateurs dans la « jungle des labels » en comparant leurs engagements. C'est le cas, par exemple, de l'étude du Bureau d'analyse sociétale pour une information citoyenne (Basic *et al.*, 2021) ou du site suisse Labelinfo<sup>12</sup>.

Les législations française et européenne se sont aussi saisies du risque d'allégations environnementales trompeuses. La directive européenne 2025/29/CE sur les allégations environnementales a été actualisée en février 2024 (UE, 2024). Par ailleurs, le projet d'une nouvelle directive « Green Claims » (UE, 2024/825) sur l'écoblanchiment ou *greenwashing* propose que les engagements environnementaux soient objectivés et vérifiables en préalable de la labellisation (Bombardier et Miaux, 2024).

La saisine a centré l'étude BiodivLabel sur un échantillon de treize labels représentant une diversité de contextes de production. Ils relèvent tous d'une certification, c'est-à-dire qu'ils disposent d'une procédure attestant de leur conformité réalisée par un organisme accrédité ; ils sont publics ou privés, de portée nationale à mondiale, généralistes ou dédiés à une filière. Le choix n'a pas privilégié spécifiquement la biodiversité : la visée de certains labels se rapporte, par exemple, à la qualité des produits, au lien au territoire, ou à la durabilité en général. Cela pourra expliquer, par la suite, que certains labels ne soient pas très informatifs sur la biodiversité, sans pour autant préjuger de leur intérêt sur d'autres enjeux sociétaux. L'échantillon est décrit dans le tableau I.1. Il comprend :

- trois labels biologiques : le règlement européen 2018/848 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, aussi appelé règlement Bio européen (nommé AB pour sa marque française, et plus généralement « agriculture biologique » quand on ne se réfère pas spécifiquement à une déclinaison géographique du label), Demeter et Nature & Progrès ;
- deux signes d'identification de la qualité et de l'origine (Siqo) : l'Appellation d'origine protégée (AOP) Comté qui est une appellation valorisant les savoir-faire locaux (signe plus restrictif sur le caractère local que les indications géographiques protégées [IGP]) et le « Label Rouge » (décliné pour cinq productions : volailles, bovins, porcs, saumons, moules) ;
- deux labels publics nationaux récents : la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) et l'écolabel Pêche durable ;
- un label privé français : Bleu-Blanc-Cœur, dont la présence est significative dans les filières animales ;
- trois labels agricoles internationaux portant sur la durabilité des filières tropicales : Rainforest Alliance qui certifie notamment des plantations de cacao, café ou bananes ; le Certified Sustainable Palm Oil (CSPO) délivré par la Roundtable

11. Par exemple : Générations futures, UFC-Que choisir ; <https://www.bloomassociation.org/wp-content/uploads/2020/05/imposture-label-msc.pdf> (Bloom) (consulté le 11/02/2026).

12. <https://www.labelinfo.ch/fr/> (consulté le 11/02/2026).

**Tableau I.1.** Description des 13 labels étudiés (sources diverses : sites web des labels et statistiques issues des sites Agreste/ministère de l'Agriculture, FAO, données recueillies entre 2021 et 2024).

Nom du label	Année de création	Type	Productions (dont celles étudiées)	Allégation principale	Titulaire du label, encadrement réglementaire, source	Quelques ordres de grandeur
Agriculture biologique Règlement Bio européen	1985 1991	Public	Toutes productions agricoles et aquacoles	Système global, meilleures pratiques en matière d'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles), de bien-être animal, de diversité des aliments produits	République française : certification encadrée par le Code rural en cohérence avec le Règlement européen ( <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031282373">https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031282373</a> ) Commission européenne, Règlement CEE 2092/91, dernière révision (UE) 2021 ( <a href="https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R1165">https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R1165</a> )	France : 6,5 % de la production ; 5,6 % de la consommation. 14 % des exploitations (60 000), 10,4 % de la surface agricole Europe : 4 % du marché alimentaire, 10,5 % de la SAU (Monde : 3,2 M producteurs ; 70 M ha)
Nature & Progrès	1972	Privé	Toutes productions agricoles	Modèle alternatif valorisant l'agroécologie paysanne et répondant à des enjeux globaux (climat, biodiversité, santé du vivant)	Fédération N&P Certification biologique, devenue marque collective privée en 1993, exclue en 2007 du Règlement Bio européen ( <a href="https://www.natureetprogres-augegne.org/nature-et-progres/historique">https://www.natureetprogres-augegne.org/nature-et-progres/historique</a> )	France et Belgique : 700 producteurs. Produits commercialisés localement hors GMS
Demeter	1979	Privé	Toutes productions agricoles	Agriculture biodynamique, approche holistique et régénérative (biodiversité)	Fédération biodynamie Demeter International Certification complémentaire Bio	France : plus de 1 000 exploitations (dont 700 en viticulture)

Nom du label	Année de création	Type	Productions (dont celles étudiées)	Allégation principale	Titulaire du label, encadrement réglementaire, source	Quelques ordres de grandeur
Label Rouge	1965	Public	Type de produits (bovins, porcs, volailles, saumon, moules)	Produits qui offrent une qualité supérieure (organooleptique, conditions de production, service)	République française encadrée par le code rural ( <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031282373">https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031282373</a> )	France : 1,4 % de la production ; 6 % des exploitations
Appellation d'origine protégée (AOP) Indication géographique protégée (IGP)	1992 (EU)	Public	Déclinaison géographique, toutes productions agricoles (Fromage, Comté)	Typicité des produits liée à un terroir et des savoir-faire locaux	Commission européenne AOP est une déclinaison nationale (fond rouge) des IGP (fond bleu). La norme est encadrée par le Règlement UE 2024/1143 ( <a href="https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32024R1143">https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32024R1143</a> ) et le Code rural ( <a href="http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1143/oj">http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1143/oj</a> )	France, AOP/IGP : 3,5 % de la production ; 8 % des exploitations UE : 6/10 AOP et 752 IGP
Haute-Valeur Environnementale (HVE)	2012	Public	Toutes productions	Préservation des écosystèmes et limitation des pressions environnementales (sol, eau, biodiversité)	République française Certification à trois niveaux, devenue certification environnementale (= HVE 3) en 2024, encadrée par le Code rural, révisée en 2023 <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037556749">https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037556749</a>	France : 38 000 exploitations (9 %), dont 70 % en viticulture
Bleu-Blanc-Cœur	2000	Privé	Produits issus de l'élevage (socle commun)	Agriculture saine et durable, certification visant des objectifs de résultats nutritionnels	SCIC BBC, membre du collectif La Troisième voie <a href="https://bleu-blanc-coeur.org/">https://bleu-blanc-coeur.org/</a>	France : 7 000 exploitations ; entre 5 et 10 % de la production dans les filières d'élevage

Nom du label	Année de création	Type	Productions (dont celles étudiées)	Allégation principale	Titulaire du label, encadrement réglementaire, source	Quelques ordres de grandeur
Écolabel Pêche durable	2014	Public	Pêche	Vision globale de la durabilité	République française Encadré par le Code rural et de la pêche maritime, art. L. 644-15 <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000022495201">https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000022495201</a>	8 pêcheries certifiées
Marine Stewardship Council (MSC)	1998	Privé	Pêche	Gestion durable des populations de poissons, lutte contre la surpêche	MSC, organisation à but non lucratif <a href="https://www.msc.org/fr/certification-msc/referentiel-pecheries-msc">https://www.msc.org/fr/certification-msc/referentiel-pecheries-msc</a>	France : 14 pêcheries et 22 % des captures Monde : 7 600 pêcheries et 30 % des volumes commercialisés
Aquaculture Stewardship Council (ASC)	2010	Privé	Productions aquacoles (saumons, bivalves)	Durabilité (responsabilités environnementale et sociale)	ASC, organisation à but non lucratif <a href="https://fr.asc-aqua.org/les-referentiels-asc/">https://fr.asc-aqua.org/les-referentiels-asc/</a>	France : 10 fermes, 31 % des volumes de saumons consommés Monde : 7 200 fermes (49 pays)
Rainforest Alliance	1990	Privé	Multifilières agroforestières	Vision globale de la durabilité	ONG RA <a href="https://www.rainforest-alliance.org/fr/connaissances/que-signifie-certifie-rainforest-alliance/">https://www.rainforest-alliance.org/fr/connaissances/que-signifie-certifie-rainforest-alliance/</a>	2 M d'opérateurs et 6 M ha certifiés (70 pays)
Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO)	2005	Privé	Huile de palme	Vision globale de la durabilité (production, approvisionnement)	RSPO, ONG à but lucratif (5 000 membres) <a href="https://rspo.org/resources/?category=supply-chain-certification-certification">https://rspo.org/resources/?category=supply-chain-certification-certification</a>	> 3 M ha certifiés (98 pays)
Round Table on Responsible Soy (RTS)	2009	Privé	Soja	Vision globale de la durabilité (production, approvisionnement)	RSTS, ONG à but lucratif (140 membres) <a href="https://responsiblesoy.org/">https://responsiblesoy.org/</a>	2 M ha (6 pays) représentant < 1 % du soja total commercialisé

M : million ; ha : hectare ; GMS : grandes et moyennes surfaces ; EU : Europe ; SAU : surface agricole utile.

on Sustainable Palm Oil (RSPO), qui est une « table ronde » multipartite dédiée à l'huile de palme durable — RSPO restant le sigle le plus large et usuel, nous l'utiliserons — ; la Round Table on Responsible Soy (RTRS) qui promeut une culture de soja « responsable » ;

– deux labels privés durables internationaux sur les produits issus de la mer et de l'aquaculture : le Marine Stewardship Council (MSC) et l'Aquaculture Stewardship Council (ASC).

Cet échantillon compte donc 10 labels de produits uniquement agricoles, deux labels de pêche et trois labels aquacoles dont deux sont communs avec l'agriculture (règlement Bio européen, Label Rouge). Nous n'avons pas abordé la philosophie ni le positionnement sociopolitique de ces 13 labels. Nous nous en sommes tenus à analyser leur impact sur la biodiversité au travers de leurs cahiers des charges. Ceux-ci peuvent parfois se décliner par produit (Label Rouge) ou par type d'activité (culture/élevage ; poissons/mollusques). Dans une volonté de simplicité, la terminologie « cahier des charges » a été appliquée pour tous les labels, même si certains emploient d'autres mots (règlement, référentiel, cahier de ressources, etc.).

Certains labels sont stables, d'autres réforment régulièrement leur cahier des charges, ce qui montre un désir d'adaptation constant, mais complique toute évaluation de leur impact, puisque celle-ci devient rapidement obsolète. Pendant la durée de notre étude, plusieurs certifications ont été révisées : HVE et Bleu-Blanc-Cœur dans le courant de l'année 2023, l'AOP Comté en 2024, l'actualisation du cahier des charges ASC saumon devait intervenir fin 2025 et, depuis 2022-2023, le MSC a mis en consultation un nouveau cahier des charges devant être déployé à partir de 2026. Ces actualisations peuvent modifier l'analyse : par exemple, la nouvelle mouture pour l'ASC saumon entérine des obligations plus fortes pour limiter l'impact de l'approvisionnement par la pêche minotière. Les travaux scientifiques intégrés dans notre revue de littérature reposent sur des versions antérieures à ces récentes mises à jour. L'examen des cahiers des charges réalisé dans le cadre de BiodivLabel considère les versions en vigueur, éditées jusqu'en 2023, mais pas au-delà, sauf précisions explicites.

## Organisation et démarche de l'étude BiodivLabel

### Les principes méthodologiques

Notre travail s'est appuyé sur le guide méthodologique de l'expertise scientifique collective d'INRAE (Donnars *et al.*, 2021). Les principes généraux sont la compétence, l'impartialité, la pluralité, la traçabilité et la transparence. L'absence de conflit d'intérêts, la prise en compte de la diversité des connaissances et des arguments scientifiques sont primordiales. Les résultats doivent dégager les acquis de connaissances